



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Date : 24/10/2014

*Annule et remplace la note CNAB 2012/009 du
17/12/12*

Rédacteur :

Fabien CARRETTE-LEGRAND

(mél : cnab@ffbsc.org)

NOTE CNAB N° 2014 / 003

Objet :

Cadrage de la certification d' « Instructeur d' Arbitres Auxiliaires »

Extrait du **compte-rendu** de la réunion de la CNAB, ayant pour thème principal la formation, du 13 mars 2010 à CHARTRES :

1) Arbitrage des jeunes

Suite à de récents échanges entre les membres de CNAB Formation et Guillaume COSTE (Direction Technique Nationale) quant à l'arbitrage des rencontres jeunes, notre réflexion et nos discussions sur le sujet nous amènent à envisager de remplacer l'actuel « Arbitre Jeune » par un grade d'arbitre aux prérogatives proches mais sans âge maximum et avec un processus de formation quelque peu différent.

Il est, à l'heure actuelle, difficile de trouver une appellation à ce grade car la terminologie employée pour l'ensemble des diplômes d'arbitre et même pour l'ensemble des formations dispensées dans le cadre sportif et fédéral pourrait/devoir prochainement être modifiée.

Aussi, nous le qualifierons, pour l'instant, de diplôme fédéral d'arbitre 1^e degré (DFA1) Baseball.

Objectifs du DFA1

- ✓ Aider les ligues en augmentant leur capacité en arbitrage pour les **catégories minimales et en dessous** (formation moins contraignante ; plus de formateurs potentiels).
- ✓ Développement du corps arbitral régional (nécessité/obligation pour la ligue d'avoir une Commission Régionale Arbitrage Baseball).
- ✓ Amener un nouveau public vers l'arbitrage Baseball.

Formateurs au DFA1

- BEES (ou équivalent suite à la réforme des diplômes du MJS) + Arbitre Départemental de Baseball
- DEF2 Baseball (ou équivalent) + Arbitre Départemental de Baseball

Pour être habilités à former au DFA1, ceux-ci devront, pour chaque année civile, être proposés impérativement par leur Commission Régionale Arbitrage Baseball et leur habilitation sera validée par la CNAB.

- Instructeurs Régionaux et Nationaux Arbitrage Baseball

...

La CNAB

- ❖ Valide les formateurs
- ❖ Leur transmet contenus et examens
- ❖ Tient un listing, par région, des arbitres ainsi formés annexé au Rôle Officiel des Arbitres Baseball
- ❖ S'assure du bon déroulement des formations (conforme à ses directives)

La CRAB

- ❖ Propose les formateurs
- ❖ Veille au respect de la procédure d'homologation pour ces formations et à leur bonne organisation
- ❖ Délivre les diplômes correspondants
- ❖ Assure le suivi des DFA1
- ❖ Gère le listing d'arbitres DFA1 en relation avec la CNAB

Les Règlements Généraux de l'Arbitrage Baseball ont été modifiés, afin qu'y soient introduites la qualification d'Arbitre Auxiliaire (AA) et la **certification d'« Instructeur d'Arbitres Auxiliaire » (IAA)**, lors du Comité Directeur de la FFBS du 18 septembre 2010 puis, quant aux conditions de la certification d'IAA, lors du Comité Directeur du 15 décembre 2012.

Pour mémoire, « CNAB Formation » est une appellation interne à la Commission et regroupe les membres de la Commission missionnés particulièrement sur la formation.

En cas de structuration différente de la Commission Nationale Arbitrage Baseball dans les prochaines années, il faudra lire « CNAB » en lieu et place de « CNAB Formation ».

Contexte :

Une ligue dont les effectifs AD/AR/AN Baseball ne suffisent pas pour l'arbitrage de ses **rencontres des catégories A ou en dessous, seules sur lesquelles les Arbitres Jeunes (AJ) et les AA sont**, de manière générale, **autorisés à officier**, voire pour arbitrer sur bases, **un AD au minimum devant alors être à la plaque**, lors de ses rencontres de catégorie AA (cf. *RGAB Art. 6 Note 1 : dérogation possible sur demande de la CRAB*), ou souhaitant voir se développer, en son sein, l'« arbitrage des jeunes par les jeunes » peut, **si elle dispose bien d'une Commission Régionale Arbitrage Baseball (CRAB) active (condition sine qua none)**, organiser des sessions de formation AJ/AA (cf. [Programme de formation de la CNAB](#)).

Les Instructeurs Régionaux (IRA) et Nationaux (INA) Arbitrage Baseball sont habilités à encadrer ces stages.

S'il n'y a pas d'IRA/INA dans la région voire pour des raisons géographiques ou d'organisation, la CRAB peut envisager de demander, pour des candidats répondant aux critères et souhaitant transmettre la « passion de l'arbitrage », la certification d'IAA.

Extrait des RGAB :

ARTICLE 10

LES FORMATEURS

Il existe les certifications suivantes :

Instructeur d'Arbitres Auxiliaires,
Instructeur Régional Arbitrage,
Instructeur National Arbitrage,
Formateur d'Instructeurs Arbitrage Baseball.

...

L'Instructeur d'Arbitres Auxiliaires

La certification d'Instructeur d'Arbitres Auxiliaire est acquise pour une année civile :

- après validation par la CNAB, celle-ci n'étant pas systématique et dépendant des attentes de la Commission quant à la formation des AA/AJ,
- être proposé par sa Commission Régionale Arbitrage Baseball,
- être titulaire du BEES (ou équivalent) et Arbitre Départemental de Baseball,
- ou être titulaire du DEF2 Baseball (ou équivalent) et Arbitre Départemental de Baseball.

La formation des Instructeurs d'Arbitres Auxiliaires est organisée par la C.N.A.B.

Les Instructeurs d'Arbitres Auxiliaires ne peuvent encadrer que les stages d'Arbitres Jeunes et/ou Auxiliaires Baseball.

Procédure pour la certification d'IAA :

- 1) La CRAB identifie au sein du corps arbitral régional Baseball les candidats potentiels répondant aux critères (BEES ou équivalent / DEF2 ou équivalent + ADB au minimum) **qu'elle estime suffisamment investis en matière d'arbitrage et compétents pour dispenser les stages AJ/AA** [*Arbitrer est une responsabilité ! Former des arbitres est une responsabilité !*].
- 2) Elle envoie, pour chaque demande de certification, le formulaire de proposition d'IAA (*annexé à la présente note*), accompagné de la copie du BEES/DEF2 ou équivalent de l'intéressé et d'un chèque de 30 Euros (à l'ordre de la FFBS) pour la couverture des frais administratifs (envoi DVD Formation Arbitrage + contenu formation, autres).
- 3) « CNAB Formation », au regard de la demande et de sa propre connaissance du candidat, statue rapidement (délai maximum = une semaine) sur la certification.
- 4) En cas de refus, le chèque n'est pas encaissé mais détruit.
- 5) Si la certification est validée, « CNAB Formation » prend contact avec le nouvel IAA et lui transmet le contenu (minuté) de la formation AA, auquel il doit se strictement se conformer, l'examen et le modèle de compte-rendu devant être renvoyé à l'issu de chaque stage. Le chèque est encaissé.
- 6) **La certification est valable pour une année civile.** Toutefois, toute certification accordée suite à une demande faite à partir du mois de novembre sera prolongée jusqu'au 31/12/N+1.
- 7) La demande de certification d'un IAA doit être renouvelée chaque année selon le même procédé mais sans chèque pour les frais administratifs en cas de renouvellement.

Il est arrêté que la certification d'IAA ne peut être demandée qu'une fois par année civile et qu'elle peut être retirée :

- à la demande de l'intéressé ;
- à la demande la CRAB ;
- sans préavis, par « CNAB Formation », si l'intéressé ne répond pas aux attentes de la CNAB quant à la formation des AJ/AA ou en cas de problème lors d'un stage.



FORMULAIRE DE PROPOSITION D'INSTRUCTEUR D'ARBITRES AUXILIAIRES

Instance requérante = Commission Régionale Arbitrage Baseball (CRAB) de la Ligue :

Conformément à l'Article 12 des Règlements Généraux de l'Arbitrage Baseball (RGAB), la CRAB :

- propose les Instructeurs d'Arbitres Auxiliaires ;
- demande et organise les stages d'Arbitres Jeunes et/ou Auxiliaires ;
- délivre les diplômes d'Arbitres Jeunes et/ou Auxiliaires Baseball ;
- assure le suivi des Arbitres Jeunes et/ou Auxiliaires ;
- communique régulièrement à la CNAB la liste de ses arbitres Jeunes et Auxiliaires, le nombre de rencontres arbitrées par chacun, les demandes d'agrément des stages AA/AJ.

Motif(s) de la demande (1) :

- Les effectifs AD/AR/AN de la Ligue ne suffisent pas pour l'arbitrage des catégories A et en dessous voire (dérogation) pour l'arbitrage sur bases (AD au minimum à la plaque) des rencontres de catégorie AA.
- Développement de l'arbitrage des jeunes par les jeunes.
- Pas d'Instructeur Régional (IRA) ou National (INA) Arbitrage Baseball dans la région.
- Raisons géographiques ou d'organisation.

Arbitre proposé par la CRAB comme Instructeur d'Arbitres Auxiliaires :

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Numéro(s) de téléphone :

Adresse courriel :

Grade d'Arbitre Baseball : AD / AR / AN (1) – Année d'obtention :

Je soussigné(e),

- Atteste être titulaire du diplôme suivant BEES 2 / BEES 1 / DEF 2 Baseball / équivalent (précisez) :

..... (1) et en joins la copie à la présente demande ;

- M'engage, si je suis certifié comme IAA, à me conformer strictement aux programmes, contenus, consignes et attentes de la CNAB dans mes formations ainsi qu'à transmettre aux stagiaires, autant que faire se peut, « la passion de l'arbitrage ».

Fait à, le

Signature

Demande de certification pour l'année (N+1 si demande à compter du 01/11/N) :

Nouvelle demande : est un joint un chèque de 30 Euros, à l'ordre de la FFBS, pour couvrir les frais administratifs (détruit en cas de refus par la CNAB).

Renouvellement (pas de chèque).

Fait à, le

Signature du Président de la CRAB

Décision de la Commission Nationale Arbitrage Baseball

Certification d'IAA accordée pour l'année : Certification non accordée.

Motif de refus le cas échéant :

Fait à PARIS, le

Pour la CNAB (Prénom – NOM – signature),

(1) : Rayer les mentions inutiles

